

Situation économique et financière

Lire les résultats, comprendre les équilibres financiers et identifier les marges de manœuvre.

Votre situation

Lire les résultats, comprendre les équilibres financiers et identifier les marges de manœuvre.

Le point de départ est votre question : quelles décisions doivent être éclairées, quelles informations sont disponibles et quels enjeux concernent les salariés ?

Ce qu'il faut examiner

- Expliquer l'évolution du chiffre d'affaires, des marges et du résultat en distinguant les effets de volume, de prix et de périmètre.
- Analyser la trésorerie, les besoins de financement, la dette et la capacité à investir.
- Examiner les relations avec le groupe : dividendes, prestations, redevances, financement et remontées de trésorerie.
- Mettre en perspective les résultats avec l'emploi, les rémunérations et la répartition de la valeur créée.

Documents à réunir

- Comptes annuels et annexes sur plusieurs exercices
- Budget, réalisations et prévisions actualisées
- Tableaux de trésorerie et échéancier de dette
- Comptes consolidés et flux intragroupe pertinents

Les questions à poser

- La progression du résultat se traduit-elle en trésorerie ?
- Quels investissements préparent l'activité future ?
- Quelle part des ressources reste dans l'entreprise ?

L'apport de l'expertise

Un diagnostic expliqué, une mise en discussion des hypothèses et une restitution adaptée aux élus. L'objectif est de rendre les constats utilisables pour formuler des questions, un avis et des propositions argumentées.

Mandat et financement

L'expertise relative à cette consultation est financée par l'employeur. Le périmètre de la mission se construit avec les élus en fonction des enjeux et du cadre de consultation.

Les modalités et délais sont à vérifier avant le vote, en fonction de la consultation, des accords et du niveau de l'instance. Pour les consultations récurrentes, un accord peut aménager la périodicité dans les limites légales.

Consulter l'article L2315-88 / Les repères de financement

Les suites possibles

Hiérarchiser les constats, préciser les engagements attendus, fixer des échéances et suivre les réponses de la direction. La restitution prépare un travail collectif ; elle ne se substitue pas aux décisions des élus ni à la négociation des organisations syndicales.

Contact : info@azimut-irp.fr

Cette fiche doit être adaptée au contexte, aux accords et au cadre de consultation. Références : Code du travail numérique, articles cités dans la fiche et L. 2315-80.